

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_152-DE
		4.1

DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

8

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉANGLES  
M. Frank GOBBATO  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Corinne QUEVILLY  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Emilie SARRAN

**Objet :** Proposition de renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association « Tennis Club Lectourois »

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Le Tennis Club Lectourois sollicite le renouvellement de l'éducateur territorial des activités physiques et sportives pour exercer les fonctions d'Éducateur sportif au sein de son école de tennis sur la base de 2 heures par semaine, à compter du 2 septembre 2024 jusqu'au 4 juillet 2025 hors vacances scolaires.

Cette mise à disposition nécessite que le Conseil municipal autorise l'autorité territoriale à signer avec l'association « Tennis Club Lectourois » la convention de mise à disposition de l'éducateur territorial des activités physiques et sportives de la Commune de Lectoure auprès du Tennis Club Lectourois.

La convention doit préciser les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités, les conditions de remboursement de la rémunération.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'accepter, à compter du 2 septembre 2024 et jusqu'au 4 juillet 2025, la mise à disposition de l'éducateur territorial des activités physiques et sportives de la Commune auprès de l'association Tennis Club Lectourois, à raison de 2 h par semaine pendant la période scolaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec l'association Tennis Club Lectourois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

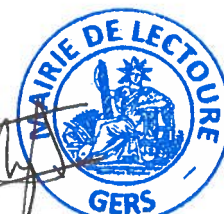
La Secrétaire de séance,

Emilie SARRAN



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024